

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 13 DECEMBRE 2022

PRESENTS : M. BASTIN, Bourgmestre-Président ; Mrs. BODLET, BULTOT, EVRARD, Bourgmestres, MM. ADNET-BECKER, BESOHE, BOUSSIFET, COX, DE RYCKE, DETAILLE, DUMONT, JOUAN, PERIN de JACO, ROSIERE, VERMER, VINCKE, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, M. DENIS, comptable spécial et M. ROCHETTE, secrétaire.

EXCUSES : M. PIETTE, Bourgmestre et MM. DEWEZ, de WOUTERS de BOUCHOUT et LALOUX, Conseillers.

**LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE, A :**

1. A l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022.
2. Été informé de l'arrêté du Gouverneur du 13 octobre 2022 approuvant la modification budgétaire n° 2.
3. A l'unanimité, approuvé le projet de budget 2023 de la zone de police.
4. Été informé de la décision du Collège de police du 17 novembre 2022 de recruter et de nommer deux inspecteurs à la direction Intervention.
5. A l'unanimité, décidé de recruter un inspecteur pour la direction judiciaire et un inspecteur pour la direction Intervention via le 1<sup>er</sup> cycle de mobilité 2023.
6. A l'unanimité, décidé d'annuler le recrutement d'un inspecteur motocycliste pour cause de restriction budgétaire.
7. A l'unanimité, décidé d'acquérir un véhicule VW Tiguan pour la section Circulation en remplacement du véhicule BMW120D et de déclasser et autoriser la vente de ce dernier.
8. A l'unanimité, décidé le déclassement et la mise en vente d'un combi VW T5 mis en circulation le 13/10/2013.
9. A l'unanimité, décidé le déclassement et l'évacuation de deux sièges de bureau obsolètes.
10. A l'unanimité, décidé de passer, par procédure négociée sans publication préalable, un marché – dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 75.000 € – ayant pour objet l'approvisionnement en carburants liquides dans les installations du fournisseur, par un système de cartes magnétiques par véhicule.

***Le Président a sollicité l'ajout en urgence d'un point à l'ordre du jour, à savoir le recrutement d'un inspecteur pour la direction Proximité. La demande a été acceptée à l'unanimité.***

11. Le Conseil de police a, à l'unanimité, décidé de recruter un inspecteur pour la direction Proximité/poste d'Onhay via le 1<sup>er</sup> cycle de mobilité 2023.

8. DIVERS

M. VINCKE a demandé quelle était la suite donnée à plusieurs interventions de la zone de police sur Hastière pour lutter contre le trafic de stupéfiants.

Le Chef de Corps a répondu que des enquêtes étaient en cours, nécessitant des investigations de longue haleine, mais que les filières démantelées sont souvent reprises peu après par d'autres trafiquants.

**LE PRESIDENT PRONONCE LE HUIS CLOS, LE PUBLIC EVACUE LA SALLE.  
LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT A HUIS CLOS, A :**

1. A l'unanimité, décidé, dans le cadre d'une demande de reconnaissance de maladie professionnelle, de confirmer sa décision du 14 juin 2022 d'approuver les conclusions de FEDRIS du 04 mai 2022.
2. Décidé, à l'unanimité :
  - 2.1 Que l'accident du travail du 07/06/22 survenu à Madame X, membre du personnel, est consolidé le 04/10/22 sans incapacité permanente ;
  - 2.2 Que l'accident du travail du 16/09/20 survenu à Monsieur Y, membre du personnel, est consolidé le 21/06/21 sans incapacité permanente ;
  - 2.3 Que l'accident du travail du 27/10/21 survenu à Monsieur Z, membre du personnel, est consolidé le 01/11/21 sans incapacité permanente ;
  - 2.4 Que l'accident du travail du 17/05/22 survenu à Monsieur XX, membre du personnel, est consolidé le 23/08/22 sans incapacité permanente ;
  - 2.5 Que l'accident du travail du 07/06/22 survenu à Madame YY, membre du personnel, est consolidé le 08/09/22 sans incapacité permanente ;
  - 2.6 De reconnaître à Monsieur ZZ, membre du personnel, à la suite de l'accident du 30/10/2021, une invalidité permanente de 3% et de lui attribuer une rente viagère.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.**

**PAR LE CONSEIL :**

**Le Secrétaire,  
F. ROCHETTE.**

**Le Président,  
Ch. BASTIN.**